



28, rue du Moulineau • BP 75 • 33326 EYSINES Cedex  
Tél : 05 56 28 00 17 • Fax : 05 56 28 95 17  
ce.0331739L@ac-bordeaux.fr

## **Règles d'organisation pour la rentrée 2021**

### **Sur la base du protocole national (niveau 2 sur 4) communiqué par le ministère de l'éducation nationale**

#### Référence officielle :

« Coronavirus Covid-19 : mesures pour les écoles, collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022 »  
<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continue-pedagogique-et-305467>

« Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. »

#### Élément fondamental

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'EREA en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Le chef d'établissement en est informé.
- Les personnels s'appliquent les mêmes règles

#### Les règles de distanciation physique

- Le principe est une distanciation physique de 1 mètre dans les espaces clos lorsqu'elle est matériellement possible, entre l'enseignant et les élèves de même qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.
- Les espaces sont organisés de manière à maintenir la distanciation physique entre les élèves.

#### Le lavage des mains

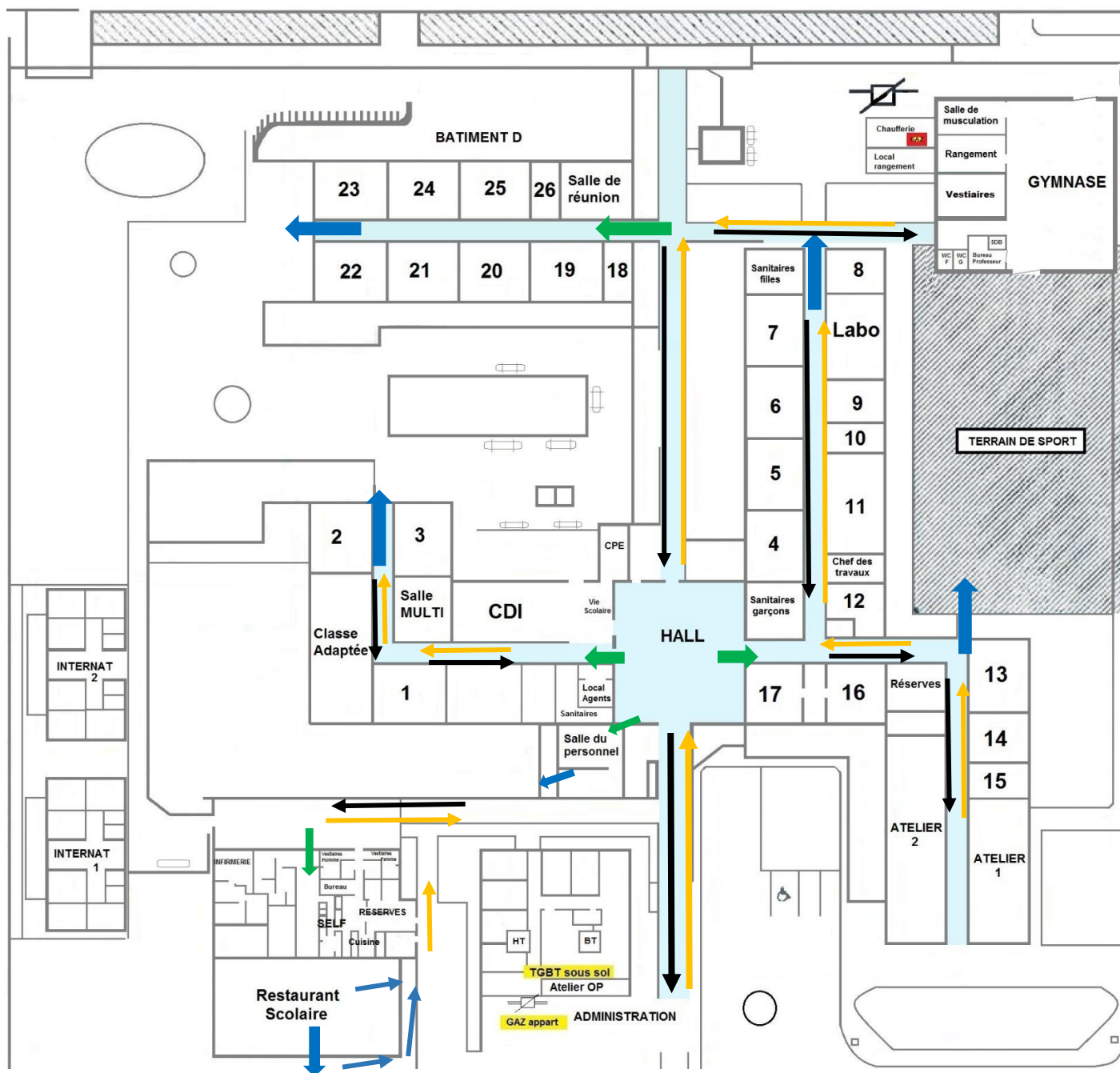
- Pendant 30 secondes au moins, soigneusement, puis séchage par serviettes jetables ou à l'air libre.
- A l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, après passage aux toilettes, le soir à l'arrivée au domicile.
- Pas de mesure de distanciation physique aux lavabos entre élèves d'une même classe.
- Usage du gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée du self.

#### Le port du masque pour les personnels et pour les élèves :

- Obligatoire dans les espaces clos.
- Les masques doivent être fournis par les parents même si l'établissement doit pouvoir en fournir à ceux qui n'en disposent pas.
- Une pochette de 6 masques lavables en tissu sera distribuée à chaque personnel (s'adresser à l'accueil)

## La limitation du brassage

- Limitation du brassage entre élèves de groupes différents. Cela est facilité à l'EREA par le fait des faibles effectifs comparativement à d'autres établissements
- Afin de limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants :
  - sauf pour les salles spécialisées, le principe du maintien de chaque classe le plus possible dans une même salle demeure ;
  - la circulation des personnes à l'intérieur de l'EREA continue selon les modalités reprises ci-dessous.



Sens d'entrée

Sens de sortie

Sens de circulation dans les couloirs et sous les coursives

Sens de circulation dans les couloirs et sous les coursives

- Les zones de circulation dans l'établissement restent matérialisées par une signalétique au sol dans les couloirs et les divers lieux accessibles (vie scolaire, secrétariats, salle du personnel, hall, accueil...).
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
- A la demi-pension, les élèves resteront groupés par classe / internes / élèves accompagnés.

#### Appareils mis à disposition :

- l'usage des appareils mis à disposition (photocopieurs, four micro-ondes, distributeur de boissons, réfrigérateur etc.) nécessite le respect des gestes barrières.

#### Règles liées à l'organisation du nettoyage et de la ventilation des locaux :

- nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) réalisé quotidiennement. Idem pour les sanitaires ;
- nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes, interrupteurs) réalisé une fois par jour ;
- tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après chaque service.
- salles aérées le matin à la prise de poste par les agents, à chaque récréation, à chaque intercour, durant la pause méridienne, durant le nettoyage des locaux.
- Trois capteurs de CO2 en commande afin d'ajuster les protocoles d'aération en différents lieux de l'établissement ;
- spray désinfectant, savon (salles avec lavabo) ou gel hydro alcoolique mis à disposition dans chaque salle. Les lavettes sont à utiliser et à changer selon les modalités déjà en vigueur. Les personnels sont invités à signaler auprès du secrétariat de gestion tout manque constaté.

#### Service restauration hébergement :

- places sont nominatives en tenant compte des différents groupes ;
- désinfection obligatoire au gel hydro alcoolique à l'entrée du self ;
- respect des distances dans les files d'attente ;
- port du masque dans les files d'attente jusqu'au moment où l'on s'assoit à sa place pour déjeuner.

#### En cas de symptômes évocateurs de COVID : (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre)

- sollicitation immédiate de l'infirmière sur ses journées de présence ou auprès de la vie scolaire ;
- isolement à l'infirmierie ;
- mise en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement de la procédure prévue par le protocole sanitaire.

#### Information et communication :

- rôle de l'infirmière de l'établissement ;
- implication de chaque membre de la communauté éducative pour automatiser peu à peu les comportements adéquats par les élèves ;
- communication en direction des parents ;
- reprise d'une information pratique avec tous les élèves sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains.